

**DOSSIER D'ADMISSION EN CLASSE DE LYCÉE
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC**

**Élèves issus de l'enseignement privé hors contrat, à l'étranger hors AEF
ou scolarisés à domicile**

VŒUX D'AFFECTATION

En cas d'admission, précisez la section et/ou la spécialité ou famille de métiers :

.....

ÉTABLISSEMENTS SOLLICITÉS

Vœu 1 :

Vœu 2 :

Vœu 3 :

Vœu 4 :

Vœu 5 :

Vœu 6 :

Vœu 7 :

Vœu 8 :

Vœu 9 :

Vœu 10 :

Date :Signature du représentant légal :

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

o Documents scolaires :

- Photocopies des bulletins trimestriels années scolaires 2023/2024 – 2024/2025 – 2025/2026 ;
- Certificat de scolarité et/ou certificat d'exeat.

Sur les bulletins doivent figurer obligatoirement l'entête précis de l'établissement, le cachet de l'établissement et la signature du chef d'établissement ou de son représentant.

o Documents administratifs :

- Pièce d'identité de l'élève avec photo ;
- Photocopie du livret de famille (pages concernant le représentant légal de l'enfant ainsi que la page concernant l'élève) * ;
- Photocopie d'un justificatif de domicile, au nom du représentant légal de l'élève, datant de moins de trois mois.

** Si le représentant légal n'est pas le père ou la mère, attestation de tutelle ou délégation d'autorité parentale établie par un tribunal.*

- ❖ Les documents correspondants à une adresse professionnelle (factures de téléphone, les quittances de loyer, etc.) ne sont pas acceptés ;
- ❖ Les dossiers seront adressés en respectant la date indiquée sur le calendrier départemental, dernier délai, à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) concernée en 1^{er} vœu.

DOSSIER D'ADMISSION EN CLASSE DE LYCÉE

DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Élèves issus de l'enseignement privé hors contrat, à l'étranger hors AEFÉ

ou scolarisés à domicile

EXAMEN D'ADMISSION

À REMPLIR PAR L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL SOLLICITÉ EN VŒU 1*

Examen passé le (date) : à (établissement) :

Résultats obtenus pour l'admission en classe de :

Matières (à compléter)	Notes sur 20	Observations
.....
.....
.....
.....
.....

Résultat - L'élève mentionné ci-dessus est

ADMIS(E)

REFUSÉ(E)

à, le

Le chef d'établissement, président du Jury :

NOM :

Prénom :

Signature :

Cachet de l'établissement obligatoire

❖ L'organisation des épreuves (convocation, modalités et date) est placée sous la responsabilité du chef de l'établissement d'accueil sollicité en vœu 1* (Note de service n° 81-173) ;

Les élèves admis participent ensuite aux mêmes procédures d'affectation que les élèves de l'enseignement public (saisie des vœux par la DSDEN), la réussite à l'examen ayant valeur de décision d'orientation mais pas d'affectation ;

❖ Les résultats des épreuves devront tous être retournés à la DSDEN concernée en 1^{er} vœu à la date indiquée sur le calendrier départemental (post 3^e et entrée 1^{er}).

* Pour les élèves du palier 3^e scolarisés à domicile, l'évaluation peut être réalisée par le lycée demandé en vœu 1 ou par le collège de secteur.

**DOSSIER D'ADMISSION EN CLASSE DE LYCÉE
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC**

**Élèves issus de l'enseignement privé hors contrat, à l'étranger hors AEF
ou scolarisés à domicile**

Descriptif des épreuves pour l'admission en lycée de l'enseignement public

LYCÉES PROFESSIONNELS			
Niveaux	Épreuves	Durée	Coefficient
Entrée en 2 ^{de} professionnelle et 1 ^{re} année de CAP	Français	1 heure	1
	Mathématiques	1 heure	1
Autres niveaux professionnels	Contrôle laissé à l'initiative du chef d'établissement		

LYCEES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE				
Niveaux	Séries	Épreuves	Durée	Coefficient
Entrée en 2 ^{de} GT		Français	2 heures	1
		Mathématiques	2 heures	1
		Langue Vivante A	1 heure	1
Entrée en 1 ^{re}	Générale	Français	2 heures	1
		Mathématiques	2 heures	1
		Langue Vivante A	1 heure	1
		Autres disciplines laissées à l'appréciation du chef d'établissement		
	STI2D	Mathématiques	2 heures	1
		Discipline technologique	2 heures	1
STMG	Français	2 heures	1	
	Langue vivante A	2 heures	1	
Entrée en terminale	Contrôle laissé à l'initiative du chef d'établissement			

❖ L'organisation des épreuves (convocation, modalités et date) est placée sous la responsabilité du chef de l'établissement d'accueil sollicité en vœu 1*.

* Pour les élèves du palier 3^e scolarisés à domicile, l'évaluation peut être réalisée par le lycée demandé en vœu 1 ou par le collège de secteur.